



Communiqué de presse de la Garde des Sceaux

Centre éducatif fermé (CEF) de Chardonnay (Saône-et-Loire).

Le ministère de la Justice ne donne pas suite au projet

Après une concertation menée avec le maire de Chardonnay et les parlementaires de Saône-et-Loire, le ministère de la Justice a pris la décision de ne pas poursuivre le projet d'implantation d'un centre éducatif fermé envisagé sur la commune de Chardonnay.

Un travail de prospection est en cours pour identifier un site mieux adapté au besoin de l'accueil des mineurs sous main de justice dans le département. Il sera mené par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse en dialogue constant avec les élus du département.